

Assemblée générale extraordinaire
Jeudi 16 novembre 2023 à 19h30
Salle La Morge, Châteauneuf

Liste comité :

Franzé Nathalie
Delaloye Sophie
Delaloye Jean-Gaby
Riccio Lara
Kräutli Thierry
Riand Sonia

Présences :

présente	NF
présente	SD
présent	JGD
présente	LR
présent	TK
présente	SR

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences
 2. Nominations des scrutateurs
 3. Démission de la Commune de Vétroz
 4. Présentation du nouveau logo de la SD des Coteaux du Soleil
 5. Nouveaux Statuts de la SD des Coteaux du Soleil soumis au vote
 6. Nomination d'un/d'une secrétaire de la SD
 7. Divers
-

Nathalie Franzé souhaite la bienvenue aux autorités et à toutes les personnes présentes, elle indique qu'ils ont été convoqués conformément aux statuts à la fin du mois d'octobre, suite à la démission de la Commune de Vétroz de la Société de développement des Coteaux du Soleil. Elle remercie l'assemblée de s'être déplacée et lit l'ordre du jour. La feuille de présence a été signée par tous les membres présents.

1. **Contrôle des présences**

Les membres présents sont sur la liste annexée. 28 personnes ont signé.

Les membres excusés sont présentés sur l'écran (64 personnes + 1 excusée sur la liste des présences). Les cartons de vote sont distribués aux membres ayant payé la contribution touristique ou la cotisation de membre de la SD, soit 21 cartons.

2. **Nominations des scrutateurs**

Nathalie Franzé propose que Messieurs Joël Berthoud et Yann Disière soient nommés comme scrutateurs.

3. Démission de la Commune de Vétroz

Nathalie Franzé lit la lettre recommandée datée du 15 mai 2023 et signée par M. Olivier Cottagnoud, Président de Vétroz et M. Bertrand Fontannaz, Secrétaire municipal. Celle-ci dit en substance que le Conseil municipal de Vétroz a pris la décision de sortir de la SD à la fin de l'exercice comptable, soit au 31 décembre. Nathalie Franzé indique que le Comité de la SD a répondu à cette lettre en indiquant que la fin de l'exercice comptable, selon les Statuts en vigueur, est au 31 octobre 2023. Elle informe que M. Dominique Kuster, conseiller municipal de Vétroz et ex-membre du Comité de la SD, est présent afin de répondre à toutes les questions en fin de séance.

4. Présentation du nouveau logo de la SD des Coteaux du Soleil

Le nouveau logo est présenté à l'écran et Nathalie Franzé demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est faite.

5. Nouveaux Statuts de la SD des Coteaux du Soleil soumis au vote

Nathalie Franzé indique que tous les membres présents ont reçu, soit par poste, soit par mail, les nouveaux Statuts présentés en rouge juxtaposés aux anciens Statuts en noir et qu'ils ont déjà été revus par M. Yvan Dénéreaz du SETI (Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation du Canton du Valais) ainsi que par Mme Laure Heger, juriste et secrétaire municipale de Conthey.

L'année comptable va être alignée à l'année civile puisque l'OT n'a pas d'activités saisonnière caractéristique.

Elle demande si quelqu'un a une remarque à formuler ou s'il faut passer en revue tous les articles des Statuts à l'écran. Personne n'a de remarque, donc nous passons au vote. Les Statuts 3.0 sont acceptés par 21 voix, 0 refus et 0 abstention. Les Communes ont fait valoir leur acceptation également. Nathalie Franzé demande si les présidents de communes, Messieurs Christophe Germanier et Pierre-Marie Broccard veulent intervenir.

M. Germanier annonce que la Municipalité de Conthey a pris note de la volonté de la Municipalité de Vétroz et mentionne que cela n'est pas la première fois puisque la Commune de Nendaz et celle de Chamoson ont déjà toutes deux quitté la SD. Il indique, de plus, qu'il a été approché par Rhône FM qui faisait « un forcing » pour obtenir des informations sur cette démission. Il mentionne également qu'en 2018, les communes avaient déjà discuté de l'aspect économique des CdS, mais que cela avait été laissé de côté en privilégiant l'aspect touristique avec la zone des Mayens de Conthey, My et Derborence. Il indique que la Municipalité de Conthey rediscutera en 2024 avec la Municipalité d'Ardon sur les directions à prendre. Le nom des Coteaux du Soleil a été créé pour une foire et la Société de Développement a ensuite pris ce nom que tous veulent conserver outre le fait qu'il y a un local en location et une personne qui y travaille et que l'on ne peut pas tout arrêter comme cela.

M. Broccard prend la parole et indique que la Municipalité d'Ardon veut être solidaire et va rester dans la SD et prendre une décision d'ici la fin de l'année prochaine.

Nathalie Franzé remercie les deux présidents et l'assemblée d'avoir accepté les nouveaux Statuts.

6. Nomination d'un/d'une secrétaire de la SD

Nathalie Franzé présente le Comité de l'OT, en la présence de Sophie Delaloye, Vice-présidente, Jean-Gaby Delaloye, Lara Riccio et Thierry Kräutli, membres du comité. Elle propose Lara Riccio comme secrétaire de la SD à la place de Dominique Kuster. L'assemblée accepte la proposition par applaudissements. Nathalie Franzé remercie les membres présents et félicite Lara Riccio.

7. Divers

Nathalie Franzé remercie Camille Fontannaz (excusée) et Dominique Kuster pour leur implication dans le Comité de la SD durant les trois dernières années. Elle remercie tout le comité et Sonia Riand pour le travail effectué dans une bonne ambiance. Elle annonce également que la prochaine Assemblée générale aura lieu en date du 25 mars 2024. Elle demande s'il y a des questions.

M. Bertrand Pillet, Ferme des Grandes Iles indique qu'il organise un combat de reines les 23-24 mars 2024 sur la Commune de Conthey et que c'est bien volontiers qu'il espère avoir du soutien pour la communication de cet évènement.

M. Yvan Crettenand, Garage Saurer demande pourquoi la commune de Vétroz quitte-t-elle la SD ? M. Dominique Kuster lui répond que Vétroz a perdu son principal acteur touristique : le camping du Botza et que dès lors qu'il n'y a plus de tourisme, le conseil municipal s'est tourné vers l'aspect économique des possibilités de la commune.

M. Christophe Germanier, président de la Municipalité de Conthey indique que les membres et entreprises de Vétroz peuvent rester membres de la SD, mais l'utilisation du nom « Coteaux du Soleil » doit être soumise à autorisation.

M. Gérard Duc demande si dans le cas de la création d'un produit, on doit demander l'autorisation pour l'appeler Coteaux du Soleil ? Réponse positive est donnée par Nathalie Franzé.

Jean-Gaby Delaloye précise que la marque « Coteaux du Soleil » appartient toujours aux 4 communes, de Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson. Pour l'utilisation de ce nom une demande doit être faite à l'Office du Tourisme. Jean-Gaby Delaloye indique qu'il est malheureux du départ de la Municipalité de Vétroz, car il a fallu des années pour créer cette association et il a fallu « se battre » pour obtenir le nom des « Coteaux du Soleil » qui était visé par la Commune de Sierre qui a dû se rabattre sur « Les Coteaux de Sierre ». Il ajoute qu'il faudrait faire un département économique au sein des locaux de la SD et continuer à collaborer.

Jean-Daniel Vergères demande quels sont les critères pour nommer un produit « Coteaux du Soleil ». Jean-Gaby Delaloye répond qu'il y a deux choses distinctes, à savoir la marque

et le type de produit. D'une part il faut que le produit soit fait sur le territoire des CdS et d'autre part qu'il soit commercialisé sur les Coteaux du Soleil.

Jean-Daniel Vergères demande également quels sont les rapports de la SD avec le PDR (Projet de développement régional) et si l'un a avoir avec l'autre ? Nathalie Franzé répond que le PDR est porté par la branche agricole de tout le district et qu'il est prématuré d'y inclure le tourisme actuellement. Lorsque le projet sera avancé, le tourisme sera intégré à la promotion.

M. Pierre-Marie Broccard, président de la Municipalité d'Ardon informe qu'il n'a pas été sollicité par la Municipalité de Vétroz avant la décision de quitter la SD.

Jean-Gaby Delaloye propose que les communes d'Ardon et de Conthey gardent le dialogue avec la commune de Vétroz.

Nathalie Franzé indique que le Comité est motivé à continuer son engagement en faveur de la SD quand bien même il y a un « trou géographique » entre Conthey et Ardon.


M. Roh-Roduit demande s'il peut continuer à être membre de la SD en habitant sur la Commune de Vétroz. Nathalie Franzé lui répond par la positive pour autant qu'il continue de cotiser à la SD.

La parole n'étant plus demandée, Madame Franzé remercie l'assemblée pour sa confiance et pour le soutien apporté à la société de développement. Elle invite l'assemblée à partager une agape. La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait à Conthey, le 16 novembre 2023.



Nathalie Franzé
Présidente



Sonia Rland
Responsable de l'OT

Annexes :

- Statuts 3.0 approuvés
- Document de présentation complet
- Liste des présences signée.